LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 1er octobre 2018 ∗ N° 22

Cette lettre est rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI[1] en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés ».

Elle présente le suivi général de l'actualité politique (gouvernement, parlement, CNCPH, CNSA…) ainsi que les positions et les actions d'APF France handicap relatives à cette actualité.

Vous pouvez suivre en permanence cette actualité sur le site d'APF France handicap (rubrique « actualités politiques ») et sur www.faire-face.fr. Prenez aussi connaissance des avis du CNCPH sur le site du gouvernement [cliquez ici]

Retrouvez tous les numéros de la lettre sur le blog du mouvement : [cliquez ici]

SOMMAIRE

POLITIQUE DU HANDICAP **2**

LOIS DE FINANCES **2**

Projets de lois de finances pour 2019 (PLF et PLFSS) 2

EMPLOI **3**

Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel 3

Emploi – concertation sur l'accompagnement 4

SCOLARISATION **5**

Ensemble pour l'école inclusive 5

Rapport sur l'évaluation de l'aide humaine 6

Rapport sur les aménagements d'épreuves d'examens 6

LOGEMENT **7**

Projet de loi Évolution du logement, de l'aménagement numérique (dite loi « ELAN ») 7

PAUVRETÉ **7**

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 7

SANTÉ **8**

Stratégie de transformation du système de santé 8

COMPENSATION **9**

Réforme sur le financement de la dépendance 9

CALENDRIER PRÉVISIONNEL **11**

[1] DDA-PI = Direction Développement Associatif et Politiques d'Inclusion

POLITIQUE DU HANDICAP

Comité interministériel du handicap *9 octobre 2018*	La directrice du cabinet de Sophie Cluzel a annoncé le 20 septembre devant le CNCPH la **tenue d'un comité interministériel du handicap (CIH) le 9 octobre prochain.** **Ce CIH sera l'occasion de faire le bilan des mesures annoncées lors du précédent CIH en septembre 2017 et d'annoncer de nouvelles mesures.** Le CIH est présidé par le premier ministre et réunit l'ensemble des ministres concernés par les mesures. Les associations ne sont pas invitées au CIH. **Nous n'avons aucune information sur les mesures qui pourraient être annoncées à l'occasion du CIH.** **IMPORTANT :** ce CIH devrait annoncer **le lancement de la Conférence nationale du handicap (CNH) au printemps 2019**, avec en amont un certain nombre de **rendez-vous en région pour préparer cette CNH.** Nous n'avons pas connaissance de ces rendez-vous régionaux. ☞ **Merci de nous alerter si vous êtes contactés par la Préfecture, le Département ou la MDPH pour préparer ces rendez-vous régionaux.**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Le comité d'entente a rencontré début septembre Sophie Cluzel pour lui faire part des différentes attentes des associations** en matière de handicap : rentrée scolaire, emploi, lois de finances, CNH… Par ailleurs, **APF France handicap a diffusé un communiqué de presse de rentrée pour rappeler nos différentes attentes et qu'un certain nombre de réformes en cours nous concernaient également** (pauvreté, santé, dépendance, retraites, chômage…).
Pour en savoir plus ☞	▪ Compte rendu du CIH du 20 septembre 2017 : [cliquez ici] ▪ Communiqué de presse de rentrée d'APF France handicap : [cliquez ici]

LOIS DE FINANCES

Projets de lois de finances pour 2019 (PLF et PLFSS) *Présentation les 24 et 25 septembre 2018* *Débats parlementaires à partir du 2 octobre 2018*	Le projet de loi de finances 2019 (PLF) a été présenté en conseil des ministres le 24 septembre 2018 et le projet de loi de financement pour la sécurité sociale 2019 par le ministre du budget et la ministre de la santé le 25 septembre 2018. **L'essentiel des mesures inscrites dans ces projets de loi concerne le sujet des ressources,** notamment l'augmentation de l'AAH de 41 € au 1er novembre 2019, la suppression du complément des ressources de l'AAH (avec maintien pour les bénéficiaires actuels pendant 10 ans), le quasi-gel des pensions d'invalidité indexée à un montant de 0,3 % inférieur à l'inflation. **À noter par ailleurs dans le PLSS 2019 :** - le prolongement du "complément mode de garde" jusqu'à l'entrée à l'école maternelle et la majoration de son montant de 30 % pour les familles ayant un enfant en situation de handicap. - la fusion de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c) et l'allocation complémentaire supplémentaire (ACS).

	- l'augmentation de l'Objectif national des dépenses maladies (ONDAM) pour le médico-social qui serait de 2,2 %. - 60 M€ prévus pour le plan autisme. **Le PLF 2019** confirme l'emploi d'accompagnants aux élèves en situation de handicap (AESH) (+ 12 500 en 2019). Il est également prévu 45 M€ supplémentaires pour les entreprises adaptées.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Nous procédons actuellement à une analyse approfondie de ces projets de loi et nous attendons les annexes de ces projets de loi qui apportent des précisions sur les intentions du gouvernement.** En effet, **si certaines mesures semblent favorables, elles peuvent être atténuées par des conditions qui en limitent leurs portées.** Mais dès à présent, **nous allons réagir très vivement à la suppression du complément ressources de l'AAH**, une des avancées de la loi du 11 février 2005 pour laquelle nous nous sommes mobilisés. **Le comité d'entente prépare un communiqué de presse** qui devrait paraître en ce début du mois d'octobre sur ce sujet. **Pour APF France handicap, nous préparons un plan d'actions en vue du débat parlementaire qui va s'engager**. Nous préparons également une analyse complète et des propositions d'amendements afin de les faire porter par des parlementaires.
Pour en savoir plus ☞	▪ La présentation du PLF 2019 par le gouvernement : [cliquez ici] ▪ La présentation du PLFSS 2019 par le gouvernement : [cliquez ici]

EMPLOI

Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel *Publiée au Journal Officiel le 6 septembre 2018*	**La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a été publiée au journal officiel le 6 septembre 2018.** Elle s'articule autour de **trois volets** : réforme de la formation professionnelle (dont l'apprentissage), de l'assurance-chômage et des dispositions relatives à l'emploi (dont mesures relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés-OETH, entreprises adaptées et accessibilité). **Plusieurs dispositions spécifiques nous concernent : sur la formation, l'apprentissage et l'OETH** (maintien de l'obligation d'emploi à 6 % minimum, révision possible tous les 5 ans, toutes les entreprises deviennent déclarantes de l'OETH, l'entreprise devient l'unité d'assujettissement - au lieu de l'établissement, des accords d'entreprises agréés de trois ans renouvelables une seule fois, la comptabilisation de toutes les formes d'expérience professionnelle (dont les stages et les immersions professionnelles) dans la déclaration d'obligation d'emploi, déclaration et versement de la contribution à l'URSAFF…

	Cette loi comprend également des dispositions relatives à la mise en œuvre de l'engagement national « Cap vers l'entreprise inclusive » signé début juillet 2018 entre l'Etat, l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA), l'UNAPEI et APF France handicap**.** Cet accord définit l'évolution de l'offre de service des entreprises adaptées et l'embauche de 40 000 personnes supplémentaires dans ce secteur à horizon 2022. **À noter que l'article relatif à la possibilité de légiférer par ordonnance avec effet au 31 décembre 2019 sur la gouvernance des politiques de l'emploi et sur l'offre de services incluant les missions, les organisations et leur financement a été censuré et rejeté par le Conseil constitutionnel. Une loi devra être proposée en 2019 sur le sujet.**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Dès le début de la concertation, nous avons transmis au gouvernement nos positions dans un cadre inter associatif en rappelant 4 principes majeurs** : - Mettre en accord notre législation avec l'article 27 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées relative à l'emploi ; - Garantir une sécurisation des moyens nécessaires à la couverture des besoins de compensation vers et dans l'emploi en complémentarité du droit commun et de ceux de toutes les entreprises quelle que soit leur taille, en particulier les plus petites ; - Sécuriser les transitions professionnelles à tous les âges ; - Mieux identifier les besoins d'orientation, de formation, d'accompagnement et de compensation des personnes en situation de handicap pour accéder et se maintenir durablement dans l'emploi. **Tout au long des débats parlementaires, nous avons présenté nos propositions d'amendements aux parlementaires (dont plusieurs ont été retenus) et nous avons défendu efficacement des positions collectivement, soit via le comité d'entente, soit via le CNCPH.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : [cliquez ici] ▪ Note de synthèse APF France handicap sur la loi : [cliquez ici] ▪ Positions inter associatives sur l'OETH : [cliquez ici] ▪ Avis du CNCPH sur le projet de loi : [cliquez ici] ▪ Engagement national « Cap vers l'entreprise inclusive » : [cliquez ici]

Emploi – concertation sur l'accompagnement *Juillet – décembre 2018*	**Le comité interministériel du handicap de septembre 2017 avait annoncé une réforme sur la politique de l'emploi à l'égard des personnes handicapées.** **Une première phase de concertation avec le gouvernement s'est tenue au 1er semestre 2018 sur l'obligation d'emploi.** Les conclusions de ces travaux ont abouti à l'introduction d'un certain nombre d'amendements du gouvernement dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (voir ci-dessus). **Une deuxième phase s'est engagée cet été sur la rénovation de l'offre de services d'accompagnement à l'emploi des personnes en situation de handicap.** Elle va s'appuyer notamment sur les préconisations de deux rapports : « Plus simple la vie » visant à simplifier l'accès aux droits des personnes handicapées, du député Adrien Taquet, « l'emploi des travailleurs handicapés et la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des aidants », de la présidente du CNCPH, Dominique Gillot, sur les travaux du CNCPH et sur la concertation.

	Le périmètre de cette concertation se structure en trois points : - L'offre de service et sa gouvernance (AGEFIPH, FIPHFP, service public de l'emploi…) ; - Les impacts, le calendrier et les modalités de la nouvelle OETH ; Le critère légal exonérant certaines professions de l'obligation d'emploi (ECAP).
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Très actif tout au long de la première phase de la concertation** (nous avons réussi à faire « bouger les lignes » sur certaines propositions : par exemple, au départ, le gouvernement souhaitait sortir l'obligation d'emploi de 6 % de la loi !), **nous entendons bien exprimer à nouveau nos fortes convictions et propositions sur cette offre de services et son évolution.** **Déjà, avec le comité d'entente et avec le CNCPH, nous avons produit une contribution sur ce sujet.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Note de positionnement du comité d'entente [cliquez ici] ▪ Contribution du CNCPH adoptée le 28 septembre : [cliquez ici]

SCOLARISATION

Ensemble pour l'école inclusive *Conférence de presse 18 juillet 2018*	**Sophie Cluzel et Jean-Michel Blanquer ont organisé une conférence de presse le 18 juillet 2018 afin de faire le bilan de la saison scolaire 2017/2018. Cela a été aussi l'occasion de présenter leur travail « Ensemble pour une école inclusive ». Les axes de travail à venir ont été listés** ainsi que le lancement à la rentrée d'un groupe de travail national pour améliorer les conditions d'aménagement des examens et une concertation pour rénover le dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap. **Le gouvernement souhaite expérimenter dès cette rentrée des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)** dans chaque académie qui organiseront les moyens d'accompagnement.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Seule vraie annonce intéressante, l'arrivée de 100 enseignants ressources à la rentrée 2018**, mais sans préciser les moyens. **Un rappel a aussi été fait des annonces précédentes :** l'instruction donnée aux ARS de conditionner le développement des services médico-sociaux à la coopération avec l'école, la création d'unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) pour les lycées, d'unités d'enseignement… **APF France handicap regrette que l'essentiel des orientations soit réduit aux questions d'accompagnement et peu sur l'enjeu de la formation des enseignants, des ressources qu'ils pourraient disposer à l'accueil en situation de handicap.** Dans le cadre des travaux qui vont s'ouvrir (accompagnement, aménagement des examens), nous serons attentifs à ce que la concertation permette de vrais échanges et ne se limite pas à la présentation de solutions déjà décidées avec comme seul objectif la régulation de la demande.
Pour en savoir plus ☞	Dossier de presse « Ensemble, pour une école inclusive » : [cliquez ici]

Rapport sur l'évaluation de l'aide humaine *Remis en juillet 2018*	Par lettre de mission du 11 décembre 2017, l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), ont été chargées d'un rapport sur **« L'évaluation de l'aide humaine des élèves en situation de handicap ».** **Il a été remis et rendu public en juillet.** Ce rapport étudie les raisons de la progression du recours à l'accompagnement humain.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **L'état des lieux réalisé par ce rapport est intéressant mais Il est cependant très orienté**, puisqu'il se veut une réponse à l'augmentation rapide et continue du besoin en « aide humaine » pour les élèves en situation de handicap, **en recherchant à réguler la demande.** **Ceci n'empêche pas des propositions positives**, comme l'augmentation du nombre d'enseignants référents avec une limitation du nombre de dossiers ; mais il faudra être particulièrement vigilant à la proposition de pôle établissement permettant d'attribuer un nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap à un établissement ou une circonscription chargée de mettre en œuvre l'accompagnement. **APF France handicap entend participer à la concertation qui va s'ouvrir sur ce sujet dans le cadre du plan « Ensemble, pour une école inclusive » (voir ci-dessus)**
Pour en savoir plus ☞	Le rapport : [cliquez ici]

Rapport sur les aménagements d'épreuves d'examens *Rendu public en juillet 2018*	Un rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche portant sur **« Les aménagements d'épreuves d'examens pour les élèves et étudiants en situation de handicap », remis en avril, a été rendu public cet été.** Bien que réalisé rapidement, **ce rapport propose un bon état des lieux des difficultés rencontrées (croissance des demandes, difficultés d'organisation, inadéquation aux besoins, disparités…) qui est de qualité**. **Il formule aussi 9 recommandations concrètes et réalistes** comme la mise en place d'un formulaire unique, une simplification du contenu du dossier et de son renouvellement… Ce rapport servira de base au groupe de travail national qui se met en place pour améliorer les conditions d'aménagement des examens.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap retrouve une grande partie de son analyse et de ses positions**, partagées également au sein du CNCPH. Nous devrions participer au groupe de travail qui va être mis en place.
Pour en savoir plus ☞	Le rapport : [cliquez ici]

LOGEMENT

Projet de loi Évolution du logement, de l'aménagement numérique (dite loi « ELAN ») *Vote solennel du projet de loi le 3 octobre à l'Assemblée nationale et le 16 octobre au Sénat*	Le projet de loi ELAN a été présenté au conseil des ministres le 4 avril dernier et il a été débattu pendant tout le printemps et au début de l'été au Parlement. **L'article 18 crée la notion de logement « évolutif », c'est-à-dire accessible en grande partie et pouvant être rendu totalement accessible, par des travaux simples en définissant un quota de 10 % de logements accessibles (au lieu de 100 % de logements accessibles actuellement).** Après le vote du Sénat rapportant ce quota à 30 %, la commission mixte paritaire réunissant députés et sénateurs s'est réunie le 19 septembre et a tranché le quota à 20 % ! **En parallèle de ces discussions sur la loi Elan, et suite à nos mobilisations, le premier ministre a annoncé le 26 septembre une nouvelle obligation d'un ascenseur pour tous les immeubles d'habitation à partir de R+3 (au lieu de R+4).**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap est intervenue à de nombreuses reprises auprès des ministres et a multiplié ses communications publiques** depuis un an pour dénoncer le recul de cette loi Elan en créant de nouveau un quota de logements accessibles. **L'obligation d'ascenseurs pour les immeubles d'habitation à partir de R+3 constitue une avancée significative.** Pour autant, cette décision ne pourrait être considérée comme une « compensation » à la loi Elan qui diminue l'obligation d'accessibilité des logements neufs à 20 % au lieu de 100 %. **APF France handicap continue de contester le principe même de quota de logements neufs accessibles, qui constitue un grave recul.** **APF France handicap entend solliciter les parlementaires -** après le vote par le Parlement - pour que 60 députés ou 60 sénateurs **saisissent le conseil constitutionnel pour supprimer l'article 18.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Projet de loi (dossier législatif) : [cliquez ici] ▪ Communiqué de presse inter associatif du 3 mai [cliquez ici]

PAUVRETÉ

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté *13 septembre 2018*	**Le 13 septembre 2018, le Président de la République a présenté la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté autour de 5 engagements :** - L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ; - Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ; - Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ; - Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ; - Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi. **Parmi les mesures phares annoncées, la création du revenu universel d'activité qui pourrait fusionner plusieurs minimas sociaux, dont l'AAH et une stratégie pour favoriser l'accès ou le retour au travail. Cette stratégie a également prévue la fusion de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) avec la CMU-c pour moins de 1 euro par jour.**

	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Le contenu de ce « plan pauvreté » est assez substantiel, mais les financements restent à préciser.** **APF France handicap regrette le peu de référence aux situations de handicap, aux questions de santé. Elle note avec intérêt la mesure de fusion ACS CMU-c qui devrait permettre un meilleur remboursement des dispositifs médicaux d'ores et déjà pris en charge dans le cadre de l'actuelle CMU-c (fauteuils roulants, sondes, pansements par exemple). Cependant elle en attend la traduction concrète notamment en matière de coût initial (moins de 365 euros par an).** **Nous sommes également inquiets d'une perspective de fusion de plusieurs minimas sociaux (dont l'AAH), dans le cadre de la création du revenu universel d'activité.** Nous venons d'adresser un courrier en ce sens à la Ministre des Solidarités, Mme Buzyn. **APF France handicap a réagi avec le collectif Alerte** pour saluer cette stratégie (qui comporte des dispositions intéressantes) tout en soulignant les manques. APF France handicap a déjà fait part publiquement de son souhait de participer aux concertations relatives à la mise en œuvre de cette stratégie.
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation de la stratégie nationale par le gouvernement : [cliquez ici] ▪ Le discours du président de la République : [cliquez ici] ▪ Le communiqué de presse d'Alerte : [cliquez ici] ▪ Article de Faire Face sur le revenu universel d'activités et l'AAH : [cliquez ici]

SANTÉ

Stratégie de transformation du système de santé *18 septembre 2018*	Le Président de la République a présenté le 18 septembre 2018 la stratégie de transformation du système de santé, intitulée **« Ma santé 2022 », autour de 3 engagements prioritaires** (54 mesures) : - Placer le patient au cœur du système ; - Organiser l'articulation entre médecine de ville, médico-social et hôpital ; - Repenser les métiers et la formation des professionnels de santé. Cette stratégie comprend 54 mesures.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap était présente à l'Elysée pour la présentation de cette stratégie.** Un certain nombre de mesures sont intéressantes car elles visent à promouvoir résolument la coordination des professionnels de santé et à mieux réguler l'offre de soins sur les territoires, mais il reste à préciser leur mise en œuvre concrète dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale et une loi annoncée pour 2019. **APF France handicap regrette néanmoins que le handicap ait été peu pris en compte, notamment en matière de soins de proximité (déserts médicaux), d'accessibilité des lieux de soins et des équipements, de mesures concrètes qui favorisent le lien avec le médico-social.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation de la stratégie « Ma santé 2022 » : [cliquez ici] ▪ Article de Faire Face : [cliquer ici]

COMPENSATION

Réforme sur le financement de la dépendance *Projet de loi en 2019*	**Le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé le 13 juin 2018 au Congrès de la Mutualité Française une nouvelle loi concernant la dépendance et la perte d'autonomie d'ici la fin de l'année 2019.** Début septembre 2018, le premier ministre a confié à Dominique Libault (conseiller d'Etat) la mission de présider les groupes de travail qui devraient démarrer dès le mois d'octobre **avec la remise d'un rapport en février 2019 et la présentation d'un projet de loi au printemps 2019.** A ce jour, les réflexions sont particulièrement ciblées en direction des personnes âgées, avec une approche sur la prise en charge de la perte d'autonomie.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap est très attentive à cette réforme sur la dépendance et souhaite participer aux groupes de travail qui vont se mettre en place en octobre.** Nous avions, jusque très récemment, très peu d'informations sur le périmètre de ces travaux. Il semblait que seule l'avancée en âge des personnes en situation de handicap était prise en compte. **APF France handicap entend bien s'inviter au débat en s'appuyant sur le socle de nos revendications :** la suppression de la barrière d'âge, quelle que soit l'origine de la déficience, le financement intégral (sans reste à charge) des aides à compensation, un financement garanti par la solidarité nationale. Dès à présent, **APF France handicap a organisé une conférence de presse** le 18 septembre avec le Collectif Une Société pour tous les Âges, faisant part de la situation de blocage dans laquelle se retrouvaient aujourd'hui les personnes au regard de leurs aides à l'autonomie, notamment de la PCH et en défendant une prestation universelle autonomie, basée sur la solidarité nationale **À cette heure il semble que les demandes de APF France Handicap soient entendues**, le cabinet de Mme Cluzel et la secrétaire générale du CIH ont confirmé que la question des aides à l'autonomie pour les personnes en situation de handicap serait bien comprises dans le périmètre des travaux du chantier « Dépendance ». Nous ne savons pas encore sous quelle forme et dans quel périmètre exactement. Mais nous restons très attentifs et mobilisés sur ce sujet. En effet, à part une proposition de loi en cours de navette parlementaire qui supprimerait la barrière d'âge de 75 ans pour l'octroi de la PCH, nous n'avons aucune autre actualité (législative, réglementaire, Plan, etc.) proposée par le gouvernement sur la question du droit à compensation. D'où notre fort intérêt au chantier sur la « dépendance ».
Pour en savoir plus ☞	▪ Communiqué du Collectif Une Société pour tous les Âges : [cliquez ici] ▪ Intervention d'APF France handicap à la conférence de presse : [cliquez ici]

Conseil Français des personnes Handicapées Pour les questions Européennes

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont APF France handicap est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les évènements organisés autour de ces thématiques.
Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici]
Pour vous abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici]

FOCUS

SUR LA PETITE ENFANCE ET LES JEUNES ENFANTS

Plusieurs rapports et mesures sont parus cet été concernant la petite enfance (0-3 ans) et les jeunes enfants (3 à 6 ans) qui vont dans le bon sens :

- le « plan mercredi » : Ce plan a été présenté le 20 juin par le ministre de l'Éducation nationale et la ministre des sports. Il vise à faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité avec la mise en place d'une charte qualité « plan mercredi » qui se décline en 4 axes. Un de ces axes nous intéresse particulièrement, puisqu'il s'agit « d'assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap. »
- accueil et scolarisation des enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans : saisi en septembre 2017 par la ministre des Solidarités et de la Santé et la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, le Haut Conseil à la famille, l'enfance et personnes âgées (HCFEA) a rendu son rapport le 29 août 2018 « Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille ». Ce rapport présente plusieurs propositions intéressantes.
- accueil dans les structures petite enfance (convention État / CNAF) : signée en juillet 2018, cette nouvelle Convention d'objectif et de gestion (COG) entre la CNAF et l'État poursuit le focus sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance amorcé lors de la précédente COG.
Cette nouvelle COG prévoit le financement d'un bonus « handicap » pour les EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) qui accueillent des enfants en situation de handicap (jusqu'à 1.300 euros par place par an selon le pourcentage d'enfants handicapés accueillis).
Gros bémol cependant, puisque le bonus sera modulé selon le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH.

Pour en savoir plus ☞ Voir la note au réseau diffusée début septembre : [cliquez ici]

HANDICAP AGIR TÔT

L'Association Nationale des Équipes Contribuant à l'action Médico-sociale Précoce (dont APF France handicap est membre) a présenté fin septembre **une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation sur les troubles du développement du jeune enfant, de la naissance à l'âge de six ans, en direction des parents et des professionnels.**
Voir le site : https://handicap-agir-tot.com/

CALENDRIER PREVISIONNEL

Octobre		
2 octobre	Débat sur la première partie du Projet de loi de finances (PLF) 2019 en commission des Finances et commissions pour avis	Assemblée nationale
3 octobre	Discussion en séance publique du projet de loi ELAN	Assemblée nationale
6 octobre	Journée nationale des aidants Journée mondiale de la paralysie cérébrale	
9 octobre	Comité Interministériel du Handicap (CIH) Journée mondiale du handicap	
14 octobre	Journée mondiale des soins palliatifs	
15 octobre	Débat sur la première partie du PLF en séance publique	Assemblée nationale
15 octobre	Journée mondiale contre la douleur	
16 octobre	Discussion en séance publique du projet de loi ELAN	Sénat
17 octobre	Journée mondiale du refus de la misère	
23 octobre	Vote sur la première partie du PLF	Assemblée nationale
24 octobre	Journée mondiale de lutte contre la polio	
30 octobre	Débat sur la deuxième partie du PLF en séance publique	Assemblée nationale
Novembre		
12 novembre	Débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019 en séance publique	Sénat
20 novembre	Vote solennel sur l'intégralité du PLF	Assemblée nationale
22 novembre	Débat sur le PLF en séance publique	Sénat
Décembre		
3 décembre	Journée internationale des personnes handicapées	
4 décembre	Adoption définitive du PLFSS 2019	Parlement
10 décembre	Journée Mondiale des droits de l'homme	
11 décembre	Vote solennel sur l'intégralité du PLF	Sénat
12 décembre	PLF : réunion de la commission mixte paritaire	Parlement
20 décembre	Journée Internationale de La Solidarité Humaine	
21 décembre	Adoption définitive du PLF 2019	Parlement